

DURCISOL S

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Date de révision : 01/10/2022 Remplace la fiche : 16/08/2022 Indice de révision : 7.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : DURCISOL S
Code de produit : DURCISOL S
Groupe de produits : Produit commercial

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Industriel
Utilisation de la substance/mélange : Inhibiteur de corrosion
Agents retardateurs de flamme et anti feu
Agent adhésif
Agent de flottation
Stabilisateur

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

PERIMETRE SA

21 Avenue Joliot Curie

F- 17180 PERIGNY

France

www.perimetre.pro

T +33 (0)5 46 31 02 69

Perimetre-perigny@wanadoo.fr / www.perimetre.pro

1.4. Numéro d'appel d'urgence

| Pays | Organisme/Société | Adresse | Numéro d'urgence | Remarque |
|----------|---|--|----------------------|---|
| Belgique | Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Militaire Reine Astrid | Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussels | +32 70 245 245 | Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/7), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal) |
| Europe | The European emergency number | | 112 | |
| France | Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy - Base Nationale Produits et Compositions Hôpital Central | 29 avenue du Maréchal de Lattre-de-Tassigny 54035 Nancy Cedex | +33 383225050 | |
| France | ORFILA | | +33 (0)1 45 42 59 59 | |

| Pays | Organisme/Société | Adresse | Numéro d'urgence | Remarque |
|------------|--|--|------------------|--|
| Luxembourg | Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid | Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussels | +352 8002 5500 | Numéro gratuit avec accès 24/24 et 7/7. Des experts répondent à toutes les questions urgentes sur des produits dangereux en français ou en allemand |

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [UE-SGH/CLP]Mélanges/Substances: FDS UE > 2015: Selon le Règlement (UE) 2015/830, 2020/878 (Annexe II de REACH)

Skin Irrit. 2 H315

Eye Irrit. 2 H319

STOT SE 3 H335

Texte intégral des classes de danger, mentions H et EUH : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogramme(s) CLP :



GHS07

CLP Mention d'avertissement :

Attention

Contient :

SODIUM SILICATE

Mentions de danger (Phrases H) :

H315 - Provoque une irritation cutanée.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 - Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence (Phrases P) :

P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P264 - Se laver ... soigneusement après manipulation.

P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur

et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

2.3. Autres dangers

Ne contient pas de substances PBT/vPvB $\geq 0,1$ % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

| Nom | Identificateur de produit | % | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [UE-SGH/CLP] |
|-----------------|--|-------|--|
| SODIUM SILICATE | N° CAS: 1344-09-8 N° CE (EINECS): 215-687-4 N° REACH: 01-2119448725-31 | 30–40 | Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335 |

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

| | |
|-----------------------------|--|
| Après inhalation | : Amener la victime à l'air libre, à l'aide d'une protection respiratoire appropriée. Consulter un médecin si les difficultés respiratoires persistent. |
| Après contact avec la peau | : Laver abondamment la peau avec de l'eau savonneuse. Lavez les vêtements avant réutilisation. Consulter un médecin si l'indisposition ou l'irritation se développe. |
| Après contact avec les yeux | : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Ôter les lentilles de contact, si cela est possible. Consulter un ophtalmologiste si l'irritation persiste. |
| Après ingestion | : Si la victime est parfaitement consciente/lucide. Rincer la bouche. Faire boire de l'eau. Consulter immédiatement un médecin. |

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

| | |
|-------------------------|---|
| - Inhalation | : Peut causer une irritation des voies respiratoires et d'autres membranes muqueuses. |
| - contact avec la peau | : Légèrement irritant pour la peau. |
| - contact avec les yeux | : Légèrement irritant pour les yeux. |
| - Ingestion | : N'est pas supposé nocif. |

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

| | |
|------------------------------------|---|
| Moyens d'extinction appropriés | : Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants. Grosses quantités d'eau. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Mousses résistantes au produit. |
| Agents d'extinction non appropriés | : Aucun(e). |

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

| | |
|---------------------|--|
| Risques spécifiques | : Aucun connu. |
| Danger d'explosion | : Dégage de l'hydrogène en contact avec des métaux, gaz inflammable et explosible. |

Mesures générales : Produit non inflammable. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte incendie : Faire évacuer la zone de danger. N'admettre que les équipes d'intervention dûment équipées sur les lieux. Si possible, stopper les fuites.

Equipements de protection particuliers des pompiers : Vêtements de protection;Appareil respiratoire autonome.

Autres informations : Disperser les gaz/vapeurs à l'aide d'eau pulvérisée. Approcher du danger dos au vent. Refroidir les récipients exposés au feu. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Produit non inflammable. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection : Eviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un appareil respiratoire recommandé. Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux ou du visage.

Procédures d'urgence : Si l'épandage se produit sur la voie publique, signaler le danger et prévenir les autorités locales. Assurer une bonne ventilation de la zone. Evacuer et restreindre l'accès.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage . Porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Procédures d'urgence : Si l'épandage se produit sur la voie publique, signaler le danger et prévenir les autorités locales. Arrêter la fuite. Faire évacuer la zone dangereuse. Approcher le danger dos au vent. Disperser les gaz/vapeurs à l'aide d'eau pulvérisée. Ecarter matériaux et produits incompatibles.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer et contenir l'épandage. Empêcher le rejet dans l'environnement (égouts, rivières, sols). Prévenir immédiatement les autorités compétentes en cas de déversement important. Pomper dans un réservoir de secours adapté.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le confinement : Endiguer le produit pour le récupérer ou l'absorber avec un matériau approprié. Supprimez les fuites, si possible, sans risque pour le personnel.

Procédés de nettoyage : Endiguer le produit pour le récupérer ou l'absorber avec un matériau approprié.
Récupération : Récupérer le maximum de produit par pompage, ou par absorption et le placer dans des récipients adaptés, étiquetés. Faire détruire selon les informations du §13.
Neutraliser avec un acide. Après la collection des fuites, rincer le sol avec de l'eau . Garder les eaux de lavage comme déchets contaminés.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer à la section 8 relative aux contrôles de l'exposition et protections individuelles, et à la section 13 relative à l'élimination.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Eviter toute exposition inutile. Assurer une extraction ou une ventilation générale du local afin de réduire les concentrations de brouillards et/ou de vapeurs. Do not eat, drink or smoke when using this product. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition. Le personnel doit être averti des dangers du produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Prévoir des installations électriques étanches et anticorrosion. Prise d'eau à proximité. Cuves de rétention sous les réservoirs. Le personnel doit être averti des dangers du produit.

Conditions de stockage : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver dans des conteneurs hermétiquement clos. Conserver à l'abri de la lumière solaire directe. Éviter : Gel.

Produits incompatibles : Acides.

Matières incompatibles : Métaux non ferreux. Aluminium et ses alliages. Cuivre et ses alliages. Etain. Zinc.

Matériaux d'emballage : acier. Acier inoxydable. Polyéthylène. Polypropylène. PVC.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour toutes utilisations particulières, consulter le fournisseur.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Pas d'informations complémentaires disponibles.

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles.

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles.

8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles.

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles.

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Hygiène industrielle:

Faire évaluer l'exposition professionnelle des salariés. Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition.

8.2.2. Équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Gants. Lunettes de sécurité. Vêtements de protection.

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

- protection des yeux:

Porter une protection oculaire, y compris des lunettes et un écran facial résistant aux produits chimiques, s'il y a risque de contact avec les yeux par des éclaboussures de liquide ou par des poussières aériennes.

| - protection des yeux | | | |
|-----------------------|---------------------|----------------------------|--------|
| Type | Champ d'application | Caractéristiques | Norme |
| Lunettes de sécurité | Gouttelettes | avec protections latérales | EN 166 |

8.2.2.2. Protection de la peau

- protection de la peau:

Lorsque le contact avec la peau est possible, des vêtements protecteurs comprenant gants, tabliers, manches, bottes, protection de la tête et du visage doivent être portés.

- protection des mains:

Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques.

| - protection des mains | | | | | |
|--|--------------------------|-------------------|----------------|-------------|-------|
| Type | Matériau | Perméation | Épaisseur (mm) | Pénétration | Norme |
| En cas d'exposition répétée ou prolongée | Caoutchouc nitrile (NBR) | 6 (> 480 minutes) | | | |
| : | | | | | |

Autres protecteurs de la peau

Vêtements de protection - sélection du matériau:

La compatibilité des gants et des vêtements avec le produit doit être vérifiée avec le fournisseur.

8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

- protection respiratoire:

Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate.

8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles.

8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide
 Couleur : Incolore.
 Aspect : Liquide visqueux.

| | |
|-------------------------------------|--|
| Odeur | : Aucun(e). |
| Seuil olfactif | : Pas disponible |
| Point de fusion | : Pas disponible |
| Point de solidification | : 5 °C |
| Point d'ébullition | : Pas disponible |
| Inflammabilité | : Pas disponible |
| Limites d'explosivité | : Pas disponible |
| Limite inférieure d'explosion | : Pas disponible |
| Limite supérieure d'explosion | : Pas disponible |
| Point d'éclair | : Pas disponible |
| Temp. d'autoinflammation | : Pas disponible |
| Point de décomposition | : Pas disponible |
| pH pur | : Pas disponible |
| Viscosité, cinématique | : Pas disponible |
| Viscosité, dynamique | : 30 – 80 mPa.s , 20°C |
| Solubilité | : Soluble dans l'eau. Eau: Miscible en toutes proportions |
| Log Kow | : Pas disponible |
| Pression de la vapeur | : Pas disponible |
| Pression de vapeur à 50 °C | : Pas disponible |
| Densité | : 1,36 – 1,38 kg/l , 20°C |
| Densité relative | : Pas disponible |
| Densité relative de vapeur à 20 °C | : Pas disponible |
| Taille d'une particule | : Non applicable |
| Distribution granulométrique | : Non applicable |
| Forme de particule | : Non applicable |
| Ratio d'aspect d'une particule | : Non applicable |
| État d'agrégation des particules | : Non applicable |
| État d'agglomération des particules | : Non applicable |
| Surface spécifique d'une particule | : Non applicable |
| Empoussiérage des particules | : Non applicable |

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles.

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles.

10.4. Conditions à éviter

Gel.

10.5. Matières incompatibles

Acides. Aluminium et ses alliages. Cuivre et ses alliages. Etain. Zinc et ses dérivés.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Au contact des métaux, libère de l'hydrogène gazeux qui peut former avec l'air des mélanges explosifs.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale) : Non classé
 Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé
 Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé

SILICATE SODIUM 38-40 TECH

| | |
|-------------------------------------|--------------------------|
| Administration orale (rat) DL50 | > 3400 mg/kg |
| Administration cutanée (lapin) DL50 | > 5000 mg/kg |
| Inhalation (rat) CL50 | > 2060 mg/m ³ |

SODIUM SILICATE (1344-09-8)

| | |
|-------------------------------------|--------------------------|
| Administration orale (rat) DL50 | > 3400 mg/kg |
| Administration cutanée (lapin) DL50 | > 5000 mg/kg |
| Inhalation (rat) CL50 | > 2060 mg/m ³ |

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.
 Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.
 Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Informations relatives aux CMR:

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
 Cancérogénicité : Non classé
 Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Peut irriter les voies respiratoires.

SODIUM SILICATE (1344-09-8)

| | |
|--|---------------------------------------|
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) | Peut irriter les voies respiratoires. |
|--|---------------------------------------|

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé
 Danger par aspiration : Non classé

11.2. Informations sur les autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles.

11.2.2. Autres informations

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles : Cancérogénicité : Estimé non cancérogène, Mutagenicité : Non mutagène, N'altère pas la fertilité, Non toxique pour le développement.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

| | |
|--|------------------------------------|
| - sur l'eau | : Complètement soluble dans l'eau. |
| Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) | : Non classé |
| Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) | : Non classé |

SILICATE SODIUM 38-40 TECH

| | |
|----------------------|----------------------------|
| CL50-96 h - poisson | 1108 ppm Brachydanio rerio |
| CE50-48 h - Daphnies | 1700 mg/l Daphnia magna |

SODIUM SILICATE (1344-09-8)

| | |
|----------------------|----------------------------|
| CL50-96 h - poisson | 1108 ppm Brachydanio rerio |
| CE50-48 h - Daphnies | 1700 mg/l Daphnia magna |

12.2. Persistance et dégradabilité

SILICATE SODIUM 38-40 TECH

| | |
|------------------------------|-----------------|
| Persistance et dégradabilité | Non applicable. |
|------------------------------|-----------------|

SODIUM SILICATE (1344-09-8)

| | |
|------------------------------|-----------------|
| Persistance et dégradabilité | Non applicable. |
|------------------------------|-----------------|

12.3. Potentiel de bioaccumulation

SILICATE SODIUM 38-40 TECH

| | |
|------------------------------|-------------------------|
| Potentiel de bioaccumulation | Pas de bioaccumulation. |
|------------------------------|-------------------------|

SODIUM SILICATE (1344-09-8)

| | |
|------------------------------|-------------------------|
| Potentiel de bioaccumulation | Pas de bioaccumulation. |
|------------------------------|-------------------------|

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

| | |
|---|--|
| Recommandations relatives à l'élimination du produit/de l'emballage | : L'élimination doit être réalisée en accord avec la législation en vigueur. Ce produit NE PEUT, ni être mis à la décharge, ni être évacué dans les égouts, les caniveaux, les cours d'eau naturels ou les rivières. |
|---|--|

| | |
|--|--|
| Recommandations d'évacuation des eaux usées | : Ne pas déverser à l'égout. |
| Recommandations d'élimination des emballages | : Après dernière utilisation, l'emballage sera entièrement vidé et refermé. Quand il s'agit d'emballage consigné, l'emballage vide sera repris par le fournisseur. Ne pas éliminer les emballages avec les ordures ménagères. |
| Indications complémentaires | : L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence de contraintes et de prescriptions locales, relatives à l'élimination, le concernant. L'élimination doit être effectuée en accord avec la législation locale, régionale ou nationale. |

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG

| ADR | IMDG |
|---|--|
| 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification | |
| Non applicable | Non applicable |
| 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU | |
| Non applicable | Non applicable |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport | |
| Non applicable | Non applicable |
| 14.4. Groupe d'emballage | |
| Non applicable | Non applicable |
| 14.5. Dangers pour l'environnement | |
| Dangereux pour l'environnement : Non | Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non |
| Pas d'informations supplémentaires disponibles | |

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

| | |
|--|---|
| Mesures de précautions pour le transport | : Respecter les réglementations en vigueur relatives au transport (ADR/RID, IATA/OACI, IMDG). En cas d'accident, se référer aux consignes écrites de transport et aux chapitres 5, 6 et 7 de la présente Fiches de Données de Sécurité. |
|--|---|

Transport par voie terrestre

Aucune donnée disponible

Transport maritime

Aucune donnée disponible

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Liste de restriction de l'Union européenne (annexe XVII de REACH)

| Code de référence | Applicable sur | Titre de l'entrée ou description |
|-------------------|--|---|
| 3(b) | SILICATE SODIUM 38-40 TECH ; SODIUM SILICATE | Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008: Classes de danger 3.1 à 3.6, 3.7 effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur le développement, 3.8 effets autres que les effets narcotiques, 3.9 et 3.10 |

Ne contient pas de substance candidate (SVHC) REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) 2019/1148 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

15.1.2. Directives nationales

Allemagne

Classe de danger pour l'eau (WGK) : WGK 1, Présente un faible danger pour l'eau (Classification selon la AwSV, Annexe 1)

Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV) : Non soumis à/au Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV)

BImSchV)

Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : Aucun des composants n'est listé

SZW-lijst van mutagene stoffen SZW-lijst : Aucun des composants n'est listé

van reprotoxische stoffen – Borstvoeding : Aucun des composants n'est listé

SZW-lijst van reprotoxische stoffen – : Aucun des composants n'est listé

Vruchtbaarheid

SZW-lijst van reprotoxische stoffen – : Aucun des composants n'est listé

Ontwikkeling

Danemark

Réglementations nationales danoises : L'utilisation de ce produit est interdite aux mineurs

Suisse

Classe de stockage (LK) : LK 10/12 - Liquides

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Autres données

: Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement Européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH). La version originale de cette FDS est la version française. La société qui vend le produit à l'étranger est responsable du contenu de cette FDS.

Texte intégral des phrases H- et EUH-:

| | |
|---------------|---|
| Eye Irrit. 2 | Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2 |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H335 | Peut irriter les voies respiratoires. |
| Skin Irrit. 2 | Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2 |
| STOT SE 3 | Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie 3, Irritation des voies respiratoires |

Cette fiche complète les notices techniques mais ne les remplace pas et les grandeurs caractéristiques sont indicatives et non garanties. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état des connaissances de nos fournisseurs relatives au produit concerné, à la date de rédaction. Ils sont donnés de bonne foi. La liste des prescriptions réglementaires et des précautions applicables a simplement pour but d'aider l'utilisateur à remplir ses obligations lors de l'utilisation du produit. Elle n'est pas exhaustive et ne peut exonérer l'utilisateur d'obligations complémentaires liées à d'autres textes applicables à la détention ou aux spécificités de la mise en œuvre dont il reste seul responsable dans le cadre de l'analyse des risques qu'il doit mener avant toute utilisation du produit. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu.